



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 FÉVRIER 2020, À 20H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2136-1-2019 :

Monsieur le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au projet de *Règlement 2136-1-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

Aucune question n'est posée.

1.0
2020-02-019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y apportant toutefois les modifications suivantes :

Modifier le titre du point 4.2 afin qu'il se lise comme suit :

- * 4.2 Office d'habitation au cœur de chez nous – Budget 2020 – Approbation

Retirer le point suivant :

- * 5.2 Félix sécurité inc. – Entente de services de ravitaillement en air respirable – Autorisation de signature

Ajouter le point suivant :

- * 11.1 Projet de remplacement/réhabilitation de conduites d'eau de diverses rues – Nouveau programme (FIMEAU) – Demande officielle - Autorisation

20 H ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2136-1-2019 Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Séance ordinaire du 13 janvier 2020

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – 10 janvier 2020 au 29 janvier 2020.
- * 4.2 Office municipal d'habitation de Saint-Charles-Borromée – Budget 2020 – Approbation
- * 4.3 Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière (Desjardins) – Convention de partenariat – Projet parc Casavant-Desrochers – Autorisation de signature
- * 4.4 Centre culturel de Joliette – Engagement de soutien financier – Financement - Autorisation
- * 4.5 Règlement 2160-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 076 000 \$ pour la réhabilitation d'une portion du système d'égouts du secteur Louis-Bazinet, phase II - Adoption
- * 4.6 Organisation Vivre en Ville – Entente d'accompagnement – Projet de réfection de la rue de la Visitation – Autorisation de signature
- * 4.7 Politique de soutien à l'achat de toilette à faible consommation d'eau – Reconduction
- * 4.8 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Approbation budget 2020 – Autorisation de paiement de quote-part
- * 4.9 Gestion et conservation des documents – Autorisation de destruction
- * 4.10 Entente cadre entre l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et Énergir – 2019-2027 – Adhésion aux conditions de l'entente
- * 4.11 Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier – Adoption budget 2020 – Autorisation de paiement quote-part municipale
- * 4.12 Règlement 2153-2019 abrogeant et remplaçant le règlement 2148-2019 et décrétant une dépense et un emprunt de 341 000\$ pour l'aménagement d'un stationnement au parc du Bois-Brûlé – Résultats de tenue de registre
- * 4.13 Règlement 2156-2019 modifiant le règlement 2127-2018 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 732 600\$ – Résultats de tenue de registre

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Municipalité Régionale de Comté de Matawinie (MRC de Matawinie) – Entente concernant la fourniture d'un service de gestion et de suivi pour la formation des pompiers – Autorisation de signature
- ~~* 5.2 Félix Sécurité Inc. – Entente de services de ravitaillement en air respirable – Autorisation de signature~~
(Retiré)
- * 5.3 Nomination – Poste de technicien au service de la prévention des incendies

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Ministère des Transports - Entretien et raccordement routier – Permis de voirie

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Règlement 2159-2019 - Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a et d'agrandir la zone H28a à même les zones H22 et H28b - Adoption

- * 7.2 Règlement 2136-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Adoption
- * 7.3 Projet de règlement 2147-2-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H14a à même la zone H14 et d'y revoir les hauteurs autorisées – Adoption
- * 7.4 Comité consultatif d'urbanisme – Diverses demandes de certificats d'autorisation – Autorisation

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Service des loisirs – Saison de baseball 2020 – Tarification
- * 8.2 Service des loisirs – Saison de soccer 2020 – Tarification

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Maison et jardins Antoine-Lacombe (MJAL) – Activités culturelles et entretien des jardins – Autorisation d'appui financier 2020
- * 9.2 Joie de l'Aquarelle – Centre communautaire Alain-Pagé – Demande de prêt de salle - Autorisation
- * 9.3 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2020 – Demande de partenariat – Autorisation
- * 9.4 Orchestre symphonique des jeunes de Joliette (OSJJ) – Entente de partenariat (aide financière) 2020 – Autorisation de signature
- * 9.5 Centre culturel de Joliette – Renouvellement de partenariat 2020 – Approbation
- * 9.6 Festival de Lanaudière – Entente de partenariat (aide financière) 2020 – Autorisation de signature

10.0 INFORMATIONS

11.0 AUTRES SUJETS

- * 11.1 Projet de remplacement/réhabilitation de conduites d'eau de diverses rues – Nouveau programme (FIMEAU) – Demande officielle - Autorisation

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2020-02-020

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 – APPROBATION

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2020-02-021

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 10 janvier 2020 au 29 JANVIER 2020

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 48 339 à 48 538 : 979 234,24 \$
 - les chèques annulés : (266 462,36 \$)
 - les paiements électroniques : 29 169,60 \$
- Total :** **741 941,48 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2020-02-022

OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ-NOUS – BUDGET 2020 – APPROBATION

ATTENDU les prévisions budgétaires 2020 déposées par l'Office municipal d'habitation de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT que le budget de l'ensemble immobilier prévoit un déficit de 39 692\$ dont 10 % sera assumé par la Ville; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les prévisions budgétaires présentées par l'Office d'habitation au cœur de chez-nous pour l'exercice financier 2020, lequel prévoit des dépenses de 90 449 \$ en ce qui concerne le budget de l'ensemble immobilier et une contribution financière de la Ville de 3 969 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3

2020-02-023

CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE ET DU CENTRE DE LANAUDIÈRE (DESJARDINS) – CONVENTION DE PARTENARIAT – PROJET PARC CASAVANT-DESROCHERS –AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée met actuellement en place un projet de mise en valeur du parc Casavant-Desrochers et que ce projet occasionnera des frais d'exploitation supplémentaires pour la Ville;

ATTENDU que Desjardins, est toutefois disposé à agir à titre de partenaire de Saint-Charles-Borromée en contribuant financièrement à la mise en opération et à l'exploitation des deux premières années de ce projet moyennant diverses contreparties, dont notamment une certaine visibilité à titre de partenaire principal; et

ATTENDU le projet de convention de partenariat préparé à cet effet par Desjardins et soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation, et dont copie est annexée à la présente résolution.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet de convention de partenariat préparé par Desjardins et dont copie est annexée à la présente résolution; et

AUTORISER monsieur **Claude Crépeau**, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite convention, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2020-02-024

**CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE – ENGAGEMENT DE SOUTIEN FINANCIER
– FINANCEMENT - AUTORISATION**

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée s'est engagée envers le Centre Culturel de Joliette à contribuer financièrement au projet de mise à niveau de la salle Rolland-Brunelle à la hauteur de 12,3% de la part du milieu (excluant les subventions gouvernementales et du Cégep régional de Lanaudière) jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000\$ aux termes de la résolution numéro 2017-03-110 adoptée par le conseil municipal en date du 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT que des fonds sont disponibles à cet effet dans l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

FINANCER l'aide financière au montant maximal de 100 000\$ accordée au Centre Culturel de Joliette aux termes de la résolution numéro 2017-03-110 à même l'excédent de fonctionnement non affecté; et

AUTORISER monsieur **Yannick Roy**, trésorier, à procéder au versement en faveur du Centre Culturel de Joliette au prorata des investissements provenant du milieu (0,123 \$ pour chaque 1 \$ récolté jusqu'à concurrence de 100 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2020-02-025

**RÈGLEMENT 2160-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 076 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION D'UNE PORTION DU SYSTÈME
D'ÉGOUTS DU SECTEUR LOUIS-BAZINET PHASE II - ADOPTION**

ATTENDU que le conseil est autorisé à procéder à la réhabilitation d'une portion du système d'égouts du secteur Louis-Bazinet (Phase II) suivant l'estimation préparée par l'entreprise EXP en date du 5 décembre 2019, laquelle inclut les frais, les taxes nettes et les imprévus;

ATTENDU que suivant ces estimations, la Ville de Saint-Charles-Borromée a décrété, une dépense et un emprunt au montant de 1 076 000\$ pour l'exécution des travaux de réhabilitation;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance; et

ATTENDU que le présent règlement d'emprunt n'est pas soumis à la tenue d'un registre, considérant qu'il a pour objet des travaux en lien avec le traitement des eaux usées et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville, le tout, conformément aux dispositions de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2160-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 076 000 \$ pour la réhabilitation d'une portion du système d'égouts du secteur Louis-Bazinet Phase II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
2020-02-026

ORGANISATION VIVRE EN VILLE – ENTENTE D'ACCOMPAGNEMENT –
PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA VISITATION – AUTORISATION DE
SIGNATURE

ATTENDU la transmission numéro ST-20-05 préparée par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques en date du 17 janvier 2020;

ATTENDU que la candidature de la Ville a été retenue afin de faire partie du projet *Sécurité et convivialité sur les boulevards et les routes à vocation commerciale* relativement à son projet projeté de réfection majeure de la rue de la Visitation;

ATTENDU que dans le cadre du projet *Sécurité et convivialité sur les boulevards et les routes à vocation commerciale*, l'organisation d'intérêt public « Vivre en Ville » doit accompagner une collectivité québécoise souhaitant revoir l'aménagement d'un boulevard ou d'une route à vocation commerciale sur son territoire pour en améliorer la convivialité et la sécurité routière pour ses usagers;

CONSIDÉRANT que l'organisation « Vivre en Ville » a offert à la Ville de Saint-Charles-Borromée 150 heures d'accompagnement sans frais qui pourront notamment être utilisées quant au choix des professionnels en aménagement, à l'élaboration du concept préliminaire d'aménagement et à la planification des consultations publiques; et

CONSIDÉRANT le projet d'entente préparé à cet effet par l'organisation « Vivre en Ville », soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation, et dont copie est annexée à la présente résolution.

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente d'accompagnement à intervenir entre la Ville et l'organisation « Vivre en Ville » soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution;

DÉSIGNER monsieur **Jonathan Marion**, directeur des Services techniques, à titre de représentant et signataire désigné afin de définir précisément le mandat d'accompagnement à être exécuté par l'organisation « Vivre en Ville » en collaboration et avec l'accord du Comité sur le réaménagement de la rue de la Visitation de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7
2020-02-027

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ACHAT DE TOILETTE À FAIBLE
CONSOMMATION D'EAU – RECONDUCTION

ATTENDU que la Ville a adopté, le 6 février 2017, une politique pour soutenir l'achat de toilette à faible consommation d'eau, laquelle a été amendée en partie puis reconduite pour l'année 2019 aux termes de la résolution numéro 2019-01-010 adoptée par le conseil municipal en date du 14 janvier 2019; et

CONSIDÉRANT le succès de cette initiative, les membres du conseil municipal souhaitent à nouveau reconduire cette politique pour l'année 2020; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

RECONDUIRE la politique de soutien à l'achat de toilette à faible consommation d'eau rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.8
2020-02-028

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE –
APPROBATION BUDGET 2020 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE QUOTE-
PART

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée fait partie de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

ATTENDU le budget adopté en novembre 2019 par la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2020; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de la Ville afin d'acquitter la quote-part de cette dernière pour l'année 2020.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2020 au montant de 3 184 677 \$; et

AUTORISER monsieur **Yannick Roy**, trésorier, à effectuer le paiement d'une somme de 463 385 \$ à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, représentant la quote-part de la Ville de Saint-Charles-Borromée pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.9
2020-02-029

GESTION ET CONSERVATION DES DOCUMENTS – AUTORISATION DE
DESTRUCTION

ATTENDU les listes intitulées « Liste des dossiers physiques et hybrides prévus pour destruction » et « Liste des dossiers numériques prévus pour destruction », datées du 20 janvier 2020, préparées et soumises par monsieur Philippe Ayotte,

technicien en documentation, en conformité avec le calendrier de conservation de la documentation de la Ville, aux fins de destruction de dossiers et documents.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER Me David Cousineau, greffier, à procéder, selon les exigences du calendrier de conservation, à la destruction des dossiers et documents figurant aux listes ci-annexées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.10
2020-02-030

ENTENTE CADRE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
ET ÉNERGIR – 2019-2027 – ADHÉSION AUX CONDITIONS DE L'ENTENTE

ATTENDU que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une nouvelle entente-cadre à cet égard et dont copie est annexée à la présente résolution;

ATTENDU que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité; et

ATTENDU que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir et dont copie est annexée à la présente résolution soient adoptées telles que soumises par la Ville; et

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.11
2020-02-031

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE DE JOLIETTE ET SAINT-CHARLES-BORROMÉE RINA-LASNIER – ADOPTION BUDGET 2020 – AUTORISATION DE PAIEMENT QUOTE-PART MUNICIPALE

ATTENDU l'entente intermunicipale conclue avant ce jour entre la Ville de Joliette et la Ville de Saint-Charles-Borromée et créant la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier (ci-après nommée : « **Bibliothèque Rina-Lasnier** »);

ATTENDU que la Bibliothèque Rina-Lasnier a transmis à la Ville de Saint-Charles-Borromée son budget pour l'année 2020;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 10 de l'entente intermunicipale précise notamment que les coûts d'exploitation et d'opération de la Bibliothèque Rina-Lasnier sont défrayés, en tout ou en partie, par des contributions financières adoptées par résolutions des conseils municipaux des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du budget de la Bibliothèque Rina-Lasnier pour l'année 2020, prévoyant des revenus et des dépenses de fonctionnement au montant de 1 633 168 \$; et

AUTORISER monsieur **Yannick Roy**, trésorier, à payer, à même le budget 2020, au moyen de quatre versements égaux et trimestriels, la quote-part de la Ville de Saint-Charles-Borromée, s'élevant à la somme de 598 278 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.12
2020-02-032

RÈGLEMENT 2153-2019 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2148-2019 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 341 000\$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU PARC DU BOIS-BRÛLÉ – RÉSULTATS DE TENUE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par monsieur Robert Groulx, conseiller municipal, lors de la séance du 16 décembre 2019;

ATTENDU que le présent règlement fut adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019; et

ATTENDU les résultats de la tenue de registre qui s'est déroulée les 28 et 29 janvier 2020.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE ACTE du résultat de la tenue de registre du règlement 2153-2019 à l'effet qu'aucune personne n'a demandé la tenue d'un référendum; et

DÉCLARER que le règlement 2153-2019 a été dûment adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.13
2020-02-033

RÈGLEMENT 2156-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2127-2018 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 732 600\$ – RÉSULTATS DE TENUE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par madame Janie Tremblay, conseillère municipale, lors de la séance du 16 décembre 2019;

ATTENDU que le présent règlement fut adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019; et

ATTENDU les résultats de la tenue de registre qui s'est déroulée les 28 et 29 janvier 2020.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE ACTE du résultat de la tenue de registre du règlement 2156-2019 à l'effet qu'aucune personne n'a demandé la tenue d'un référendum; et

DÉCLARER que le règlement 2156-2019 a été dûment adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0
5.1
2020-02-034

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE (MRC DE MATAWINIE) – ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE GESTION ET DE SUIVI POUR LA FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la MRC de Matawinie souhaite bénéficier d'un service de gestion et de suivi entourant la formation de ses pompiers;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée, par l'entremise de son Service de la prévention des incendies, détient le rôle de gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec et qu'elle est en conséquence disposée à fournir un service de gestion et de suivi entourant la formation des pompiers de la MRC de Matawinie; et

ATTENDU le projet d'entente concernant la fourniture d'un service de gestion et de suivi pour la formation des pompiers préparé à cet effet par le Service du greffe de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente concernant la fourniture d'un service de gestion et de suivi pour la formation des pompiers préparé par le Service du greffe de la Ville et dont copie est annexée à la présente résolution et autoriser le Service du greffe de la Ville à y apporter, s'il y a lieu, toutes modifications qu'il jugera utile ou nécessaire en les circonstances; et

AUTORISER monsieur **Jacques Fortin**, directeur du Service de la prévention des incendies et Me David Cousineau, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2
Retiré

FÉLIX SÉCURITÉ INC. – ENTENTE DE SERVICES DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Ce point est retiré et reporté à une séance ultérieure.

5.3
2020-02-035

NOMINATION – POSTE DE TECHNICIEN AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU la transmission numéro DG-20-01, datée du 29 décembre 2020, préparée par monsieur Claude Crépeau, directeur général;

ATTENDU qu'un poste de technicien en prévention des incendies est à combler au sein du Service de la prévention des incendies et que l'affichage interne de ce poste a été effectué conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection formé conformément à la *Politique de dotation du personnel* quant à l'embauche de monsieur David Marcil afin de combler ce poste; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur David Marcil afin de combler le poste de technicien en prévention des incendies au sein du Service de la prévention des incendies, que son salaire soit celui prévu à la classe 4, échelon 1 et que sa période de probation soit fixée à 6 mois, et ce, à compter du 17 février 2020.

DÉCLARER que l'ensemble de ses autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1
2020-02-036

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER
– PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU que la Ville doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des Transports; et

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

DEMANDER au Ministère des Transports d'accorder à la Ville les permis de voirie au cours de l'année 2020;

AUTORISER monsieur Jonathan Marion, Directeur des Services techniques, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

S'ENGAGER à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise auprès du Ministère des Transports; et

TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution au Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2020-02-037

RÈGLEMENT 2159-2019 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE LA ZONE H24 À MÊME LES ZONES H28B ET C102A ET D'AGRANDIR LA ZONE H28A À MÊME LES ZONES H22 ET H28B – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 13 janvier 2020;

ATTENDU qu'un avis public de demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 2159-2-2019 a dûment été publié conformément à la *Loi* en date du 14 janvier 2020 et qu'aucune demande de la part de personnes intéressées n'a été formulée en réponse à cet avis public; et

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2159-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a et d'agrandir la zone H28a à même les zones H22 et H28b.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

2020-02-038

RÈGLEMENT 2136-2019 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 et que le projet de règlement 2136-1-2019 a été déposé et adopté par le conseil municipal lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 3 février 2020; et

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2136-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
2020-02-039

PROJET DE RÈGLEMENT 2147-2-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H14A À MÊME LA ZONE H14 ET D'Y REVOIR LES HAUTEURS AUTORISÉES – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 55 CCU 19 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 30 septembre 2019; et

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 2147-1-2019 par la résolution 2019-10-287 lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et la séance de consultation publique tenue le 18 novembre 2019, laquelle a été ajournée, puis reprise le 20 janvier 2020.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le projet de règlement 2147-2-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H14a à même la zone H14 et d'y revoir les hauteurs autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4
2020-02-040

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DIVERSES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION – AUTORISATION

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 janvier 2020, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants :

- Travaux de construction au 550 et 645, boulevard L'Assomption Ouest par M. Michaël Jalette.
(6 CCU 20)

- Travaux de construction au 500, boulevard L'Assomption Ouest par la société « Evoludev ».
(7 CCU 20)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICE DES LOISIRS

8.1

2020-02-041

SERVICE DES LOISIRS – SAISON DE BASEBALL 2020 – TARIFICATION

ATTENDU les frais d'inscription pour la saison 2020 de baseball établis par Club Baseball Mineur Expos Lanaudière-Nord.

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée assume une proportion de 50% des frais d'inscription des utilisateurs charlois au baseball pour la saison estivale 2020.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte de la tarification du baseball pour la saison estivale 2020, à savoir :

Catégories	Local
Rallye Cap	90 \$
Atome	230 \$
Moustique	230 \$
Pee Wee	230 \$
Bantam	255 \$
Midget	270 \$

ÉTABLIR la subvention à 50 % des coûts chargés aux utilisateurs charlois pour la saison estivale 2020 de baseball. Le coût d'inscription s'établissant comme suit :

Catégories	Local
Rallye Cap	45 \$
Atome	115 \$
Moustique	115 \$
Pee Wee	115 \$
Bantam	127,50 \$
Midget	135 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2

2020-02-042

SERVICE DES LOISIRS – SAISON DE SOCCER 2020 – TARIFICATION

ATTENDU les frais d'inscription pour la saison 2020 de soccer établis par le Club de Soccer Lanaudière-Nord.

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée assume une proportion de 50% des frais d'inscription des utilisateurs charlois au soccer profil « local » pour la saison estivale 2020.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte de la tarification établie pour la saison estivale 2020 :

Catégories	Local	Compétitif
U4 / U5	190 \$	n/a
U6	190 \$	n/a
U7	240 \$	355 \$
U8 à U18	270 \$	385 \$

ÉTABLIR la subvention à 50% des coûts chargés aux utilisateurs charlois pour la saison estivale 2020 local seulement :

Catégories	Local	Compétitif
U4 / U5	95 \$	n/a
U6	95 \$	n/a
U7	120 \$	235 \$
U8 à U18	135 \$	250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2020-02-043

MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE (MJAL) – ACTIVITÉS CULTURELLES ET ENTRETIEN DES JARDINS – AUTORISATION D'APPUI FINANCIER 2020

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire soutenir les objectifs poursuivis par MJAL; et

CONSIDÉRANT que ces dépenses ont été prévues et que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER monsieur **Yannick Roy**, trésorier, à verser une somme totale de 410 400\$ à MJAL afin de soutenir leurs activités culturelles et les coûts d'entretien de leurs jardins, et ce, au moyen de deux versements égaux à être effectués le 4 février 2020 et le 15 juin 2020;

AUTORISER monsieur **Yannick Roy**, trésorier, à opérer compensation, s'il y a lieu, entre les sommes ci-avant mentionnées à être versées à Maison et jardins Antoine-Lacombe et les sommes qui pourraient s'avérer dues par cette dernière à la Ville en raison notamment de certains services professionnels à être rendus par la Ville en faveur de Maison et jardins Antoine-Lacombe; et

PRENDRE acte de l'affectation de cette somme de 410 400\$ comme suit :

Activités culturelles :	119 100 \$
Entretien des jardins :	291 300 \$
Total :	410 400\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2020-02-044

JOIE DE L'AQUARELLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ –
DEMANDE DE PRÊT DE SALLE - AUTORISATION

ATTENDU la correspondance de madame Céline Charette, vice-présidente de l'organisme Joie de l'Aquarelle, en date du 16 décembre 2019, demandant le prêt d'une salle au centre communautaire Alain-Pagé afin d'y tenir des ateliers d'aquarelle.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER l'organisme Joie de l'Aquarelle à utiliser gratuitement une salle du centre communautaire Alain-Pagé, afin d'y tenir des ateliers d'aquarelle les samedis 8 février, 7 mars, 4 avril et 2 mai 2020, après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des locaux; et

QUE les frais de surveillance et de montage de la salle soient assumés par l'organisme, advenant des besoins spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2020-02-045

CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – GALA EXCELSIORS 2020
– DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION

ATTENDU la correspondance datée du 19 décembre 2019 de la part de monsieur Pierre-Luc Bellerose, président de la Chambre de commerce du Grand Joliette sollicitant un partenariat avec la Ville de Saint-Charles-Borromée dans le cadre de la tenue de la 34^e édition du Gala Excelsiors 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent contribuer à encourager les objectifs poursuivis par la Chambre de commerce du Grand Joliette et la tenue du Gala Excelsiors; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 500\$ à la Chambre de commerce du Grand Joliette en contrepartie de laquelle la Ville de Saint-Charles-Borromée sera partenaire bronze lors de la 34^e édition du Gala Excelsiors 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4
2020-02-046

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE JOLIETTE (OSJJ) – ENTENTE
DE PARTENARIAT (AIDE FINANCIÈRE) 2020 – AUTORISATION DE
SIGNATURE

ATTENDU la correspondance datée du 17 octobre 2019 de la part de monsieur Miguel Rousseau, membre du conseil d'administration de l'OSJJ requérant un partenariat de la part de la Ville, afin de permettre à l'OSJJ de disposer des fonds nécessaires à la poursuite de leurs activités;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par l'OSJJ;

ATTENDU le projet d'entente de partenariat (aide financière) préparé à cet effet par les Services administratifs de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente de partenariat (aide financière) préparé par les Services administratifs de la Ville et dont copie est annexée à la présente résolution.

AUTORISER monsieur **Robert Bibeau**, maire et **Me David Cousineau**, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, ladite d'entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution ; et

VERSER la somme de 1 500\$ à l'OSJJ à titre de contribution financière pour l'année 2020, conformément à l'entente de partenariat (aide financière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5
2020-02-047

**CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE – RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT
2020 – APPROBATION**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par les responsables du Centre culturel de Joliette, dans le but d'assurer leur stabilité financière;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal reconnaissent la vocation régionale du Centre culturel de Joliette et désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire à nouveau cette année procéder au tirage de billets de spectacle et en faire bénéficier les citoyens charlois; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER monsieur **Claude Crépeau**, directeur général, à signer l'entente de principe pour les dispositions offertes par le CCJ en contrepartie d'un support financier à la mission (ci-après désignée : « **Entente de principe** ») et dont copie est annexée à la présente résolution;

VERSER la somme de 30 000\$ au Centre culturel de Joliette à titre d'aide financière pour l'année 2020 et procéder à l'achat de billets de spectacle jusqu'à concurrence d'une valeur de 10 000\$, le tout, conformément aux dispositions de l'Entente de principe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.6
2020-02-048

FESTIVAL DE LANAUDIÈRE –ENTENTE DE PARTENARIAT (AIDE FINANCIÈRE) 2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par le Festival de Lanaudière en lui versant une contribution financière en échange d'une certaine visibilité;

ATTENDU que la Ville désire au surplus, procéder à nouveau cette année à l'achat et au tirage de billets de concert afin d'en faire bénéficier les citoyens charlois; et

ATTENDU le projet d'entente de partenariat (aide financière) préparé à cet effet par le Service du greffe de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et commentaires et dont copie est annexée à la présente résolution.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER tel quel le projet d'entente de partenariat (aide financière) préparé par le Service du greffe de la Ville et dont copie est annexée aux présentes et autoriser le Service du greffe de la Ville à y apporter, s'il y a lieu, toute modification qu'il jugera utile ou nécessaire en les circonstances;

AUTORISER, M. **Robert Bibeau**, maire et **Me David Cousineau**, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution;

VERSER la somme de 10 000\$ au Festival de Lanaudière pour l'année 2020 à titre d'aide financière, conformément à l'entente de partenariat;

VERSER la somme de 1 500\$ au Festival de Lanaudière pour l'année 2020 pour la présentation de la série de cinéma musical gratuit à l'Amphithéâtre, conformément à l'entente de partenariat; et

ACHETER des billets additionnels pour l'Amphithéâtre jusqu'à concurrence d'une somme de 1 500 \$, conformément à l'entente de partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 **INFORMATIONS**

11.0 **AUTRES SUJETS**

11.1
2020-02-049

PROJET DE REMPLACEMENT/RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU DE DIVERSES RUES – NOUVEAU PROGRAMME (FIMEAU) – DEMANDE OFFICIELLE - AUTORISATION

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-239 adoptée par le conseil en date du 19 août 2019 et la résolution numéro 2019-10-283 adoptée par le conseil en date du 7 octobre 2019 en lien avec le nouveau programme d'aide financière FIMEAU, volet 1 et sous-volet 1.1;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ces résolutions comme suit;

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière; et

ATTENDU la demande officielle préparée par monsieur Jonathan Marion, directeur des services techniques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et dont copie est annexée à la présente résolution.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU:

DE REMPLACER les résolutions numéros 2019-08-239 et 2019-10-283 par la présente;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal prenne acte et autorise le dépôt de la demande d'aide financière officielle au programme FIMEAU préparée par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques et dont copie est annexée à la présente résolution; et

QUE monsieur **Claude Crépeau**, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 24 février 2020, à 20 h, à l'hôtel de ville.

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra toutefois le lundi 17 février 2020 à 17 h à l'hôtel de ville.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 50.

(signé)

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me David COUSINEAU
Greffier